

30 mai 2014

## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

# Sur fond de pauvreté extrême et de fragilité de l'État, une intervention plus robuste est nécessaire

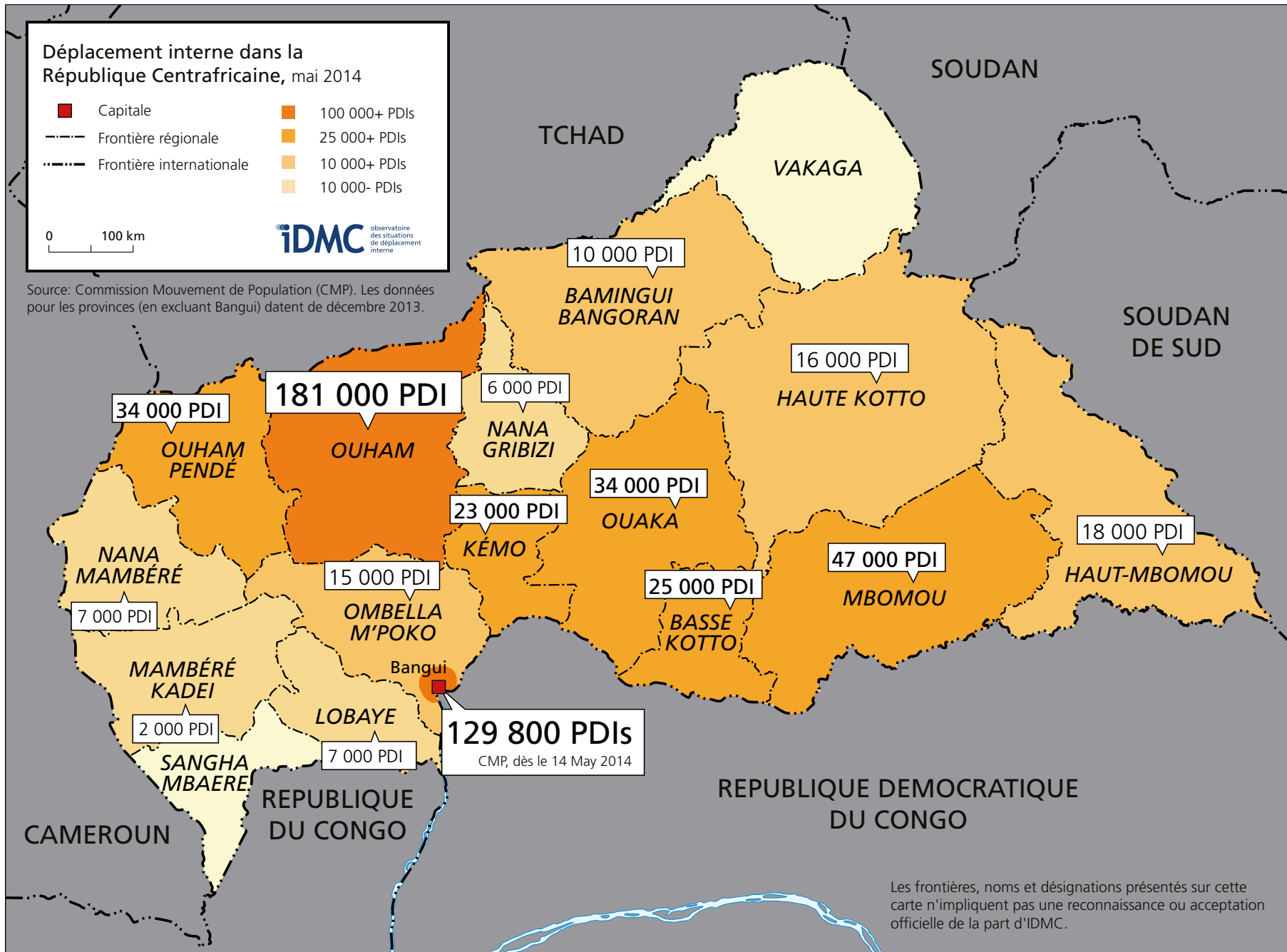
La République centrafricaine (RCA) connaît par intermittence des déplacements internes dus aux coups d'État, aux conflits armés internes, à la violence généralisée, aux violations des droits de l'homme et aux catastrophes naturelles. L'État ne possède pas l'autorité et les capacités nécessaires pour servir les provinces. Un climat d'impunité généralisée a permis aux groupes armés de proliférer ([IRIN](#), janvier 2012). Bien que riche en ressources naturelles, la RCA est en proie à une pauvreté chronique, classée au 180<sup>ème</sup> rang de 187 pays selon l'Indice de développement humain du PNUD ([PNUD](#), avril 2014).



En mars 2014, les premières pluies ont engendré des conditions désastreuses pour les personnes déplacées dans un site près de Bangui (Photo : M. Wissing, mars 2014)

L'actuelle crise du déplacement a débuté en décembre 2012 et s'est aggravée lorsqu'une alliance de milices armées connue sous le nom de Séléka s'est emparée du pouvoir dans le cadre d'un coup d'État en mars 2013. Depuis, quelque 20 pour cent de la population nationale a été déplacée par le conflit opposant différents groupes armés – y compris les milices d'auto-défense appelées anti-Balaka –, les attaques menées en représailles contre des civils, les violations des droits de l'homme et les exactions commises par les deux parties ([ICG](#) n/d; [HCDH](#), septembre 2013; [HCDH](#), février 2014). Au 20 mai 2014, 554 800 personnes restaient déplacées à l'intérieur du pays et 349 452 étaient réfugiées dans des pays voisins (CMP, mai 2014; [HCR](#), mai 2014).

Sur fond de nouveaux déplacements et de retours répétés, la situation est complexe et difficile à suivre. Des personnes ont trouvé refuge en différents endroits du pays, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Elles ont fui vers des sites de déplacement spontanés semblables à des camps, vers des familles d'accueil et dans la brousse. Une mission de l'IDMC en RCA en février et mars 2014 est parvenue à la conclusion que différentes menaces pesaient sur l'intégrité physique et morale des personnes déplacées, notamment d'assassinat, de massacre, de viol et de recours à la prostitution de survie. Les liens familiaux ont souvent été perturbés par le déplacement, laissant les déplacés handicapés, les femmes seules et les mères, ainsi que les personnes âgées et les enfants non accompagnés, dans une situation de vulnérabilité accrue.



Source: IDMC

D'autres cartes sont disponibles à l'adresse [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

République centrafricaine : sur fond de pauvreté extrême et de fragilité de l'État, une intervention plus robuste est nécessaire

C'est à l'État qu'incombe théoriquement la responsabilité première d'aider et de protéger les personnes déplacées. Et pourtant, le gouvernement de transition au pouvoir depuis janvier 2014 éprouve les plus vives difficultés à le faire, du fait d'un manque criant de capacités et de ressources ainsi que de l'absence d'autorité de l'État sur une grande partie du territoire national étendu et relativement peu densément peuplé (HCDH, février 2014).

Ce n'est pas la première fois que la communauté internationale peine à répondre aux besoins énormes de la RCA. Les interventions menées en réponse à la crise qui frappe le pays se sont heurtées à la concurrence d'autres crises majeures davantage médiatisées, d'où un sous-financement chronique (ECHO, 2013; ECHO, 2014). L'insécurité, l'insuffisance des infrastructures, des effectifs réduits et un accès fluctuant compliquent encore l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin par les organismes de l'ONU et les ONG.

## Contexte et causes des déplacements

*Conflit armé, violence généralisée et violations des droits de l'homme*

Depuis son accession à l'indépendance à l'égard de la France en 1960, la RCA a été le théâtre de multiples coups d'État, de violence armée et de conflits armés internes. À l'instabilité endémique

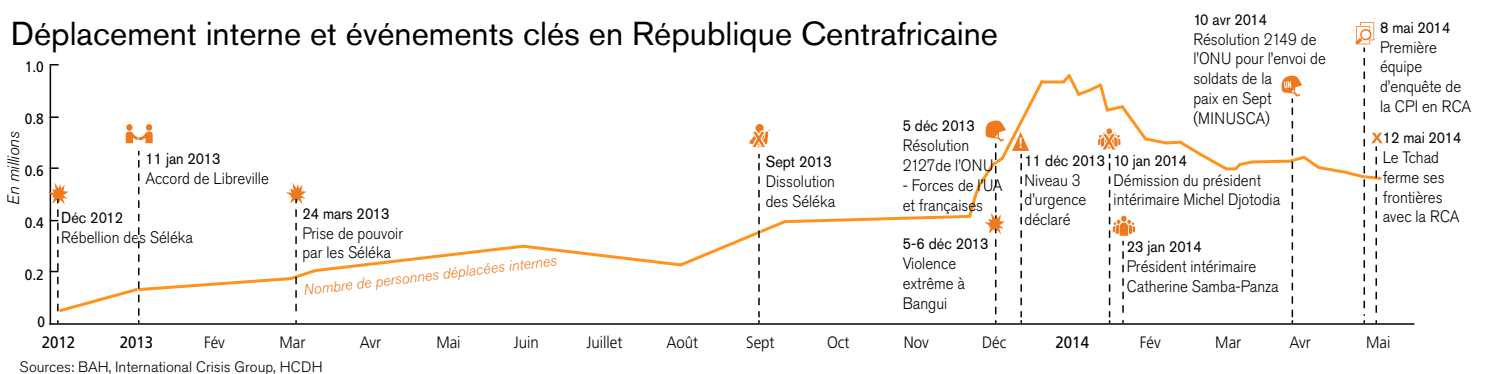
sont venus s'ajouter des conflits transfrontières et régionaux (HRW, mars 2014) – dont des incursions dévastatrices de l'Armée ougandaise de résistance du Seigneur – des violences communautaires, des actes de banditisme et des conflits portant sur les ressources opposant éleveurs transhumants et populations sédentaires (HRW, novembre 2010; ICG, juin 2013).

En 2003, François Bozizé s'est emparé du pouvoir suite à un coup d'État militaire, avant de remporter les élections présidentielles de 2005. Estimant que le nord de la RCA était négligé, les groupes armés ont été encouragés à prendre les armes contre le gouvernement dans la capitale, Bangui (IDMC, décembre 2010). Les violations des droits de l'homme perpétrées par de petits groupes armés ont entraîné le déplacement d'au moins 200 000 personnes entre 2005 et 2008 (IDMC, décembre 2009).

### Escalade de la violence en 2012-2013

Fin 2012, l'alliance de milices connue sous le nom de Séléka («coalition» en Sango, la langue nationale) a pris les armes contre le gouvernement de Bozizé, alléguant que l'État ne respectait pas l'accord de 2008 signé à Libreville, Gabon, qui mettait un terme au conflit entre le gouvernement et deux milices rebelles importantes. La Séléka s'est emparée de plusieurs villes du nord et du centre-nord (ACAPS, février 2014), provoquant la plus vaste crise liée à de multiples déplacements qu'ait connue la RCA (IDMC, mars 2014). La moitié de la population du pays s'est

## Déplacement interne et événements clés en République Centrafricaine



Sources: BAH, International Crisis Group, HCDH

ainsi retrouvée démunie, une personne sur cinq a été déplacée à l'intérieur du pays à la fin de 2013 ([HCR](#), janvier 2014) et des réfugiés ont dû fuir dans des pays voisins.

En janvier 2013, un accord de paix a été signé entre le gouvernement et la Séléka, mais la coalition a accusé le gouvernement de ne pas faire montre de la volonté politique nécessaire à sa mise en œuvre ([HCDH](#), septembre 2013). Selon les partisans de la Séléka, l'armée et la garde présidentielle se seraient rendues coupables de disparitions forcées, d'actes de torture et d'assassinats visant les personnes considérées comme pro-Séléka ([HCDH](#), septembre 2013). La Séléka a repris les armes et, sous la direction de Michel Djotodia, a pris le contrôle de Bangui le 24 mars 2013.

Une fois au pouvoir, la Séléka aurait commis violations et abus, notamment des pillages, des assassinats, des disparitions forcées, le recrutement d'enfants et des violences basées sur le genre visant des civils, essentiellement au nord-ouest du pays ([HRW](#), mai 2013; [HRW](#), juin 2013; [IRIN](#), novembre 2013; [IRIN](#), novembre 2013). Les civils étaient initialement ciblés car soupçonnés de soutenir l'ancien Président Bozizé ([HCDH](#), septembre 2013). Djotodia a dissous son ancien groupe et demandé à ses membres de se démobiliser, mais nombre d'entre eux sont restés actifs ([HCDH](#), février 2014). Dans l'intervalle, les groupes d'autodéfense préexistants connus sous le nom d'anti-Balaka («anti-machette»), principalement des milices chrétiennes et animistes, avaient commencé à proliférer face aux abus commis par les éléments de la Séléka ([HCDH](#), février 2014). Cette situation a engendré une escalade dramatique de la violence entre les anciens Séléka et les anti-Balaka, les attaques et les représailles atteignant leur point culminant en septembre et début décembre 2013 ([HCDH](#), février 2014). Les villes de Bossangoa et de Bangui sont devenues le théâtre de confrontations violentes. Plus de mille personnes ont été tuées entre début décembre et fin janvier ([BCAH](#), décembre 2013).

Après avoir ciblé les populations en fonction de leurs opinions politiques, les deux groupes armés ont commencé à les cibler pour leur appartenance religieuse ([HCDH](#), février 2014). Depuis lors, les violations des droits de l'homme, les massacres, les assassinats, les pillages de maisons et la violence basée sur le genre sont devenus quotidiens. Les attaques ethno-religieuses, bien qu'elles ne soient pas généralisées, ont suscité la méfiance et entraîné des violences sectaires entre les communautés musulmane et chrétienne ([HCDH](#), février 2014).

En janvier 2014, sous la pression internationale, Djotodia a été contraint de démissionner, apportant un soulagement de courte durée à certains et semant une peur immense parmi la population musulmane ([Reuters](#), janvier 2014). La Séléka a commencé à quitter Bangui ainsi que de grandes parties des provinces de l'ouest. Les populations minoritaires dans ces régions sont depuis lors plus exposées à la violence des milices anti-Balaka, des bandits armés et autres groupes armés. Ceci a contribué à l'exode des civils musulmans de certaines parties de la région et donné lieu à des allégations de nettoyage ethnique par certaines organisations ([Amnesty International](#), février 2014).

Suite à la démission de Djotodia, Catherine Samba-Panza a été élue nouveau Président par interim et demeurera en fonction jusqu'aux élections de 2015 qui marqueront la fin de la période de transition ([ONU](#), janvier 2014). Les défis auxquels elle est confrontée sont titanesques, à telle enseigne que l'État se trouve en déliquescence, dans une situation chaotique sans pour ainsi dire aucun fonctionnaire présent au niveau des provinces. Le niveau de violence reste élevé et des milliers de personnes continuent de fuir.

#### *Catastrophes naturelles*

Chaque année certaines parties du pays sont frappées par de fortes pluies, entraînant des inondations et la destruction de maisons et de terres agricoles. À Bangui, quelques 33 000 personnes ont

été affectées par de fortes pluies en septembre 2013, dont 1 800 ont été contraintes de fuir après que leurs maisons ont été entièrement détruites ([IFRC](#), septembre 2013). La pluie pourrait aussi affecter les personnes déplacées du fait du conflit et de la violence et les contraindre à de nouveaux déplacements, nombre de camps à Bangui étant situés dans des zones marécageuses ([Shelter Cluster](#), février 2014; [BCAH](#), avril 2014).

## Chiffres et types de déplacements

### *Difficultés pour déterminer l'ampleur des déplacements*

Depuis décembre 2012, le pays a connu plusieurs vagues de déplacements dans différentes régions à mesure que l'épicentre géographique du conflit se déplaçait. La plus grave a eu lieu entre décembre 2013 et janvier 2014. Le nombre de personnes déplacées a plus que doublé en moins de quatre semaines en décembre 2013 ([OCHA](#), décembre 2013; [BCAH](#), janvier 2014). En un mois à peine, un demi-million de personnes avaient fui leur maison à Bangui ([BCAH](#), janvier 2014).

Le nombre de personnes déplacées en RCA est passé de 958 000 mi-janvier à 554 800 mai 2014 ([HCR](#), janvier 2014; [CMP](#), mai 2014), pour connaître une légère hausse entre mi-mars et mi-avril 2014 du fait d'une flambée de violence à Bangui et des conséquences des pluies précoces. Parallèlement, le nombre de réfugiés centrafricains dans les pays voisins tels que le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Tchad, a bondi, passant de 246 000 en janvier à 349,452 en mai 2014 ([BCAH](#), janvier 2014; [HCR](#), mai 2014).

Au plus fort de l'actuelle crise des déplacements, mi-janvier 2014, on estimait à environ 958 000 le nombre de personnes déplacées, soit un Centrafricain sur cinq. Ce chiffre est cinq fois plus élevé que celui des déplacés pendant les deux périodes d'instabilité les plus récentes – en 2002-

2003 avant l'arrivée au pouvoir de Bozizé et en 2007 ([IDMC](#), août 2004; [IDMC](#), décembre 2010 ; [HCR](#), janvier 2014).

Étant donné que les déplacements se poursuivent, les chiffres sont actualisés chaque semaine – mais uniquement pour Bangui – par la Commission Mouvement de la Population (CMP). On constate un manque chronique de données détaillées sur la situation dans les provinces, la présence du gouvernement y étant limitée, l'accès humanitaire restreint dans certaines zones et les flux d'informations inadéquats. Des informations plus détaillées sont disponibles pour des régions telles que Bossangoa, mais dans la majeure partie du pays on en sait peu sur l'ampleur des déplacements internes. C'est pour cette raison que le nombre de personnes déplacées en dehors de Bangui n'a pas été actualisé depuis mi-décembre, date à laquelle il se situait à 425 000 ([CMP](#), avril 2014). Depuis février, la CMP travaille sur une méthode visant à permettre d'obtenir des données de meilleure qualité et plus détaillées sur les déplacements dans les provinces mais aucun résultat n'a pour l'heure été publié.

Le fait que les données relatives aux personnes déplacées ne puissent pas être ventilées par âge, sexe ou selon d'autres critères de différenciation, constitue un obstacle à une protection et à une assistance effectives. La CMP et le Groupe sectoriel de la coordination et la gestion des camps sont actuellement (CCCM) en train d'organiser le recueil de ces informations pour les sites de Bangui (courriel, avril 2014).

Les conséquences de précédentes vagues de déplacements, en particulier celles de 2012 et de début 2013, n'ont pas été mesurées et l'on ne sait pas grand chose des 50 000 personnes qui restaient déplacées en octobre 2012 et si leurs besoins sont les mêmes ou non par rapport aux autres personnes déplacées ([BCAH](#), novembre 2012).

### *Types de déplacements*

République centrafricaine : sur fond de pauvreté extrême et de fragilité de l'État, une intervention plus robuste est nécessaire

En RCA les déplacements concernent tant les zones rurales qu'urbaines, non seulement à Bangui mais aussi dans les villes telles que Bossangoa et Kaga-Bandoro. Les déplacements des zones rurales vers les zones urbaines sont aussi monnaie courante, Paoua ayant récemment accueilli au moins deux vagues de déplacements en provenance des zones rurales voisines. La durée des déplacements dans le cadre de la crise actuelle varie considérablement. Certaines personnes ont indiqué qu'elles avaient pu rentrer chez elles en l'espace de quelques jours suite au départ des groupes armés de leur région d'origine, d'autres étant déplacées depuis mars 2013 ou plus longtemps.

Contrairement aux crises précédentes, nombre de personnes déplacées ont trouvé refuge dans des zones d'installation semblables à des camps et sites spontanés à Bangui – où jusqu'à 100 000 personnes déplacées se sont rassemblées à l'aéroport international – tout comme dans les provinces. Certaines personnes déplacées à Bangui louent aussi des appartements ou des maisons. Nombreuses sont celles qui ont trouvé refuge dans la brousse ou auprès de familles d'accueil. Des personnes interrogées par l'IDMC à Bangui et Paoua ont déclaré s'être habituées, après de multiples crises, à fuir dans la brousse ou dans les champs. Pendant la crise la plus récente, ne se sentant plus en sécurité dans un rayon de 10 kilomètres autour d'une grande route parce que des hommes armés les suivaient, certaines personnes ont indiqué avoir dû fuir plus loin.

S'il semble que les chrétiens et les musulmans déplacés ont trouvé refuge dans des endroits différents, la solidarité interconfessionnelle a également joué. Des églises, des paroisses et des familles catholiques ont accueilli des déplacés musulmans. Cette situation contredit le tableau simpliste peint par les médias selon lesquels une hostilité bien ancrée séparerait chrétiens et musulmans.

Tant à Bangui que dans les provinces, des person-

nes déplacées ont quitté leur abri initial suite à l'évolution du conflit ou dans l'espoir de pouvoir plus facilement bénéficier d'une assistance ([OIM](#), mars 2014). Des chercheurs de l'IDMC se sont entretenus avec des personnes ayant fui Kaga-Bandoro pour se rendre à Bangui en mars 2013 pour être ensuite à nouveau déplacées en décembre 2013 dans Bangui même. Plusieurs études d'intention réalisées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) début 2014 ont révélé que près d'un cinquième des personnes déplacées avaient transité par un autre site de déplacement avant d'arriver à l'endroit où elles se trouvaient actuellement ([OIM](#), février 2014).

Outre ces types de déplacements, à Bangui certaines personnes déplacées – comme lors de précédentes crises – retournent dans leur région d'origine pendant la journée mais passent la nuit dans des lieux de refuge ([JIPS](#), 2011; [JIPS](#), 2012; [ACAPS](#), février 2014). Si elles le font, c'est pour vérifier leurs biens et leurs possessions, pour travailler ou s'occuper de leurs champs, s'exposant ainsi à des risques pour leur sécurité.

## Besoins de protection et d'assistance

En RCA les déplacements internes soulèvent un grand nombre de vives préoccupations en matière de protection. Certains risques en matière de protection existaient déjà avant la crise de 2013 mais ont été exacerbés ces derniers mois, les personnes déplacées étant devenues plus vulnérables.

### *Intégrité physique et morale*

Les personnes déplacées ont été la cible d'assassinats et d'attaques sur les sites de déplacements ([HRW](#), avril 2014). Faute d'une protection suffisante de la part de l'État ou des forces internationales, certains sites de déplacement ont recruté leurs propres gardes, des jeunes non armés qui contrôlent les entrées et qui, pour l'instant, ne semblent pas présenter un risque

pour l'ensemble de la population. Dans la ville de Guen, les milices anti-Balaka auraient attaqué une résidence dans laquelle des centaines de musulmans avaient trouvé refuge. Des hommes armés ont contraint 45 hommes à quitter l'enceinte du bâtiment et les ont massacrés à l'extérieur du lieu où ils avaient trouvé refuge ([HRW](#), avril 2014).

Les milices anti-Balaka sont présentes à l'intérieur de nombreux sites de déplacements ou à proximité. Cette situation a suscité des préoccupations quant aux recrutements forcés, à la violence et à l'accès humanitaire restreint ([AFP](#), avril 2014; [ACAPS](#), avril 2014). À Bangui, certains déplacés de sites de déplacements ont indiqué avoir peur de l'insécurité, ce qui les empêche de rechercher des moyens de subsistance, d'autres occupations temporaires ou d'aller au marché. Certaines communautés de déplacés se sont retrouvées piégées là où elles avaient trouvé refuge, les milices et les groupes armés, y compris les anti-Balaka, les ayant entourés. D'autres se sont trouvés dans l'incapacité de bouger faute d'argent ou de moyens de transport ([BCAH](#), mars 2014). Nombre de personnes déplacées piégées ont demandé aux organismes d'aide et aux forces internationales de les évacuer ([IRIN](#), février 2014). Dans certains cas, les personnes déplacées n'ont pas attendu une escorte et ont organisé leurs propres convois. Confrontée au dilemme entre le risque de contribuer à la partition territoriale du pays et le risque d'assassinats, la communauté internationale est convenue de faciliter, en derniers recours, la réinstallation des populations menacées en consultation avec les communautés concernées ([ONU](#), mai 2014).

Le risque de violence basée sur le genre est exacerbé par la présence d'hommes armés sur certains sites de déplacements ([IRC](#), mars 2014). Plus de deux tiers des femmes déplacées prises en charge par le Comité international de secours pour violence sexuelle et physique ont été victimes de viols collectifs ([IRC](#), avril 2014). Parce qu'elles se trouvaient dans le plus grand dénuement,

des fillettes et des jeunes filles déplacées ont été contraintes de recourir à la prostitution de survie ([IRC](#), avril 2014). Nombre de personnes déplacées ont été témoins ou victimes d'actes de violence terribles et ont de ce fait besoin d'un soutien et de conseils psychosociaux ainsi que d'une prise en charge médicale, lesquels sont pour ainsi dire inexistantes, en particulier à l'extérieur de Bangui ([BCAH](#), avril 2014).

#### *Séparation des familles*

La violence et les déplacements ont causé la séparation de nombreuses familles et entraîné l'apparition de nombreuses familles monoparentales ([IRC](#), avril 2014). À Paoua, des chercheurs de l'IDMC ont rencontré une jeune femme et ses deux enfants qui avaient été séparés du père des enfants pendant leur fuite. La femme et ses enfants sont arrivés à Paoua alors que le père est parvenu au Tchad. Dans bien des cas, des mères et des pères sont devenus uniques chefs de famille. Sur certains sites de Bangui, pas moins d'un tiers de tous les foyers sont dirigés par des femmes ([IRC](#), avril 2014).

Le nombre d'enfants non accompagnés a aussi augmenté. Selon le Sous-groupe de la protection de l'enfance en RCA, en septembre 2013 le pays comptait quelque 66 000 enfants non accompagnés, un chiffre qui a vraisemblablement augmenté depuis ([CPSC](#), septembre 2013; [UNICEF](#), février 2014). Certains ont été pris en charge par des membres de la communauté ainsi que par les autorités religieuses sur les sites de déplacements. Cependant, sans leurs parents pour les protéger, nombre d'enfants déplacés non accompagnés sont plus exposés aux abus, à la négligence, à l'exploitation et au recrutement forcé. L'ONU a estimé en janvier 2014 que jusqu'à 6 000 enfants étaient associés à des groupes armés en RCA ([ONU](#), janvier 2014).

#### *Éducation*

L'éducation de la plupart des enfants déplacés à l'intérieur du pays a été interrompue en RCA ([OIM](#),

mars 2014; [BCAH](#), avril 2014). Après le coup d'État de mars 2013, de nombreuses écoles ont été pillées, sont restées fermées ou ont été occupées par des groupes armés. Bien que certaines écoles aient rouvert en mars 2014 dans l'ouest du pays, nombreux sont les enfants déplacés qui ne peuvent toujours pas aller à l'école parce que leurs parents ne peuvent pas acquitter les frais de scolarité et parce que tous les enseignants n'ont pas été payés ([IRIN](#), avril 2014). Des ONG et l'ONU ont lancé des programmes d'éducation sur quelques sites de déplacements mais ils sont généralement axés sur l'enseignement primaire. Les jeunes non scolarisés restent sans emploi et sont plus exposés au recrutement par les groupes armés et les bandes criminelles.

#### *Accès aux services de base*

La violence a entraîné l'effondrement des services déjà inadéquats, notamment sanitaires ([IRIN](#), mars 2011; [MSF](#), novembre 2011; [MSF](#), avril 2014). De nombreux marchés ont cessé de fonctionner et dans certaines régions le secteur agricole est au point mort ([FAO/PAM](#), avril 2014). Nombre de ceux qui souhaitent rester sur leur site de déplacement actuel dépendent donc de l'aide alimentaire ([FAO/PAM](#), avril 2014). Nombreux sont ceux qui ont réduit leur consommation alimentaire journalière: certains sont restés sans manger un ou plusieurs jours d'affilée. Les personnes déplacées se sont dites inquiètes du fait que les personnes handicapées et les personnes âgées, en particulier si elles ont perdu leur famille, ont encore plus de difficultés à trouver suffisamment à manger.

L'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène restent aussi une priorité. Bien que des progrès aient été accomplis, avec 188 000 personnes déplacées ayant accès à l'eau à Bangui, les conditions restent catastrophiques sur les sites surpeuplés ([WASH](#), mars 2014). La plupart des sites de personnes déplacées ne sont pas aux normes Sphère en matière de réponse humanitaire ([BCAH](#), avril 2014). Des femmes ont fait état de leur préoccupation quant au fait que les installa-

tions sanitaires sûres ou privées font défaut sur de nombreux sites ([IRC](#), avril 2014).

Le logement adéquat est aussi un gros problème. Nombre de personnes déplacées vivent dans des abris de fortune qu'ils ont bâtis eux-mêmes ou qui l'ont été par des travailleurs humanitaires. Nombreux sont ceux qui se trouvent dans des tentes collectives bondées sans aucune intimité.

#### *Risques liés à la saison des pluies*

La saison des pluies – et l'augmentation des maladies à transmission hydrique telles que le choléra – risque fort d'entraîner une exacerbation des besoins et une augmentation des difficultés logistiques relatives à l'acheminement de l'assistance ([MIRA](#), janvier 2014; [BCAH](#), avril 2014). Elle risque aussi de contraindre les personnes déplacées à se déplacer à nouveau, nombre de sites étant situés dans des zones marécageuses. Certaines ont déjà dû rentrer chez elles plus tôt qu'elles ne l'auraient fait si elles en avaient eu le choix. L'amélioration des sites de déplacements ou la réinstallation des personnes déplacées affectées pourrait s'avérer nécessaire. La réinstallation doit être librement choisie par les personnes déplacées, les communautés d'accueil et le gouvernement, et s'accompagner d'une meilleure assistance ([MIRA](#), janvier 2014; [BACH](#), avril 2014). Des discussions ont débuté afin d'étudier la possibilité de déplacer les sites de déplacements qui pourraient ne plus pouvoir être maintenus du fait de la saison des pluies.

## **Perspectives de solutions durables**

Depuis début février 2014, la RCA connaît toujours plus de mouvements de retour liés à l'amélioration régulière de la sécurité dans certaines régions. À Bangui, le nombre de personnes déplacées est passé de plus d'un demi million en janvier 2014 à 129 800 en mai 2014 ([BCAH](#), janvier 2014; [CMP](#), avril 2014) en raison des mouvements de retour, de l'exode de certaines populations minoritaires, de départs plus nombreux vers



République centrafricaine : sur fond de pauvreté extrême et de fragilité de l'État, une intervention plus robuste est nécessaire

l'étranger et de meilleures données. Cette diminution des chiffres, plus qu'elle ne traduit une amélioration générale de la situation, est le reflet d'un déplacement géographique et ethnico-religieux de la violence et des déplacements.

Les études d'intention menées à Bangui en avril 2014 ont montré que 57 pour cent des personnes se trouvant sur des sites de déplacements à Bangui ont l'intention de rentrer rapidement, contre 66 pour cent en février ([OIM](#), février 2014; [OIM](#), avril 2014). Trente deux pour cent ont indiqué qu'elles souhaitaient pour l'instant rester là où elles étaient actuellement déplacées, alors que neuf pour cent souhaiteraient se rendre dans une autre région du pays. Ces chiffres indiquent qu'une réponse nuancée et pérenne reste nécessaire dans cette situation de déplacement interne complexe.

L'insécurité, la persistance de la violence généralisée et des violations des droits de l'homme, restent les principaux obstacles pour nombre de personnes déplacées ([OIM](#), mars 2014). La criminalité est en hausse et les assassinats et pillages se poursuivent ([HCDH](#), février 2014; [Africa Confidential](#), mars 2014).

Des groupes armés continuent de commettre de graves violations des droits de l'homme. Des groupes tels que le Groupe Révolution et Justice (RJ), ou l'Armée de résistance du Seigneur, semblent avoir profité de l'occasion pour se mobiliser en RCA, parfois dans le cadre d'alliances plus ou moins formelles avec d'autres parties au conflit ([PAM](#), février 2014; [LRA Crisis Tracker](#), mai 2014). D'où la nécessité d'interventions de démobilisation et de désarmement qui ne limitent pas aux anciens éléments de la Séléka et des anti-Balaka ([ICG](#), juin 2013).

Certaines personnes déplacées n'ont plus de maison vers laquelle retourner, de nombreuses habitations ayant été détruites, incendiées ou pillées. À Bangui, les informateurs déclarent que non seulement leurs maisons ont été détruites

mais que des milices et des bandes les ont mises en pièces afin d'en vendre les briques. Cette destruction gratuite de logements de civils pourrait avoir eu pour objectif d'empêcher le retour ou simplement été motivée par l'appât du gain et constitue un obstacle supplémentaire au retour des personnes déplacées.

#### *Obstacles à la reprise d'une vie normale*

Les personnes déplacées vont avoir besoin d'assistance pour retrouver leurs moyens de subsistance, nombre d'entre elles ayant perdu leurs outils et autres biens pendant le déplacement, parce qu'ils ont été détruits et pillés. L'agriculture, qui représente 57 pour cent du produit intérieur brut du pays, a reculé de 36,9 pour cent en 2013 ([FAO/PAM](#), avril 2014). Nombre d'agriculteurs déplacés ou de retour chez eux ont manqué non pas une mais souvent deux saisons agricoles du fait de l'insécurité et des déplacements. En outre, la perte des biens menace de les empêcher de préparer leurs terres pour cette saison ([FAO/PAM](#), avril 2014).

Les négociants plus importants, les grossistes et les propriétaires de camions déplacés ont été contraints d'interrompre leur activité, ce qui a eu des conséquences économiques dévastatrices et perturbé les chaînes d'approvisionnement tout comme les marchés ([Oxfam](#), février 2014; [FAO/PAM](#), avril 2014). Pour faire face à cette situation, les gens ont opté pour des solutions négatives comme réduire le nombre de repas pris chaque jour. Les taux de malnutrition infantile auraient augmenté ([FAO/PAM](#), avril 2014). Qui plus est, la destruction et le pillage des stocks vont entraver la reprise des échanges commerciaux. Il est essentiel de rétablir urgemment les chaînes d'approvisionnement, les marchés et les moyens de subsistance et d'aider tous ceux qui sont en prise à des difficultés à acheter de quoi se nourrir, à reconstruire ou remeubler leurs maisons.

Pendant le conflit, des registres ont été détruits, notamment des registres des naissances ([ONU](#),

République centrafricaine : sur fond de pauvreté extrême et de fragilité de l'État, une intervention plus robuste est nécessaire

août 2013). Nombreuses sont les personnes déplacées qui ont perdu leurs papiers d'identité et autres documents officiels. Sur les sites de déplacements, de nombreuses naissances n'ont pas été enregistrées, d'où un risque d'apatridie et d'inéligibilité à voter pour ceux qui ne pourront pas prouver leur nationalité centrafricaine. Au vu du temps imparti pour l'achèvement de la période de transition en RCA, établie par le Conseil de sécurité de l'ONU, il semble difficile de garantir l'enregistrement des personnes déplacées et des réfugiés sur les listes électorales (CS-ONU, avril 2014).

Bien que les pressions sur le foncier ne soient pas aussi vives en RCA que dans nombre d'autres pays de la région, la perte des registres cadastraux, l'absence de titres de propriété foncière et l'occupation des terres par des tiers doivent être réglés. Étant donné les interactions complexes entre les lois foncières statutaires et coutumières (ADB, novembre 2011; Danagoro/Malo/Samba, n/d) et le manque de papiers d'identité, certains réfugiés et personnes déplacées risquent d'éprouver des difficultés à l'heure de réclamer leurs droits au logement, fonciers et de propriété. Certains propriétaires terriens qui ont fui, ont laissé leurs locataires dans l'incertitude, ne sachant pas s'ils peuvent revenir aux biens précédemment loués. L'occupation de maisons de personnes déplacées et de réfugiés par d'autres déplacés a été signalée à Paoua. Ceci pourrait représenter un obstacle aux solutions durables lorsque les propriétaires rentrent chez eux et ne peuvent accéder à leur maison ou à leur terre. Parallèlement, les personnes déplacées qui occupent les maisons de tiers courent le risque d'être expulsées au retour des propriétaires.

Dans les régions dans lesquelles la plupart des différends sont réglés par les autorités coutumières, il reste à voir comment les femmes – systématiquement marginalisées lorsqu'il s'agit de posséder des terres ou d'en hériter – pourront faire valoir leurs droits fonciers, au logement et de propriété (ADB, novembre 2011). La concurrence

déjà âpre entre agriculteurs et éleveurs transhumants pourrait être exacerbée (ICG, avril 2014).

Les services publics reprennent lentement et il est essentiel de poursuivre leur restauration. L'absence de services de base dans les régions d'origine et la présence d'une assistance humanitaire sur les sites de déplacements ont découragé certaines personnes déplacées de rentrer chez elles (OIM, mars 2014).

Le rétablissement de la paix, de la sécurité et de l'ordre public sera essentiel pour que les personnes déplacées puissent trouver des solutions durables. Cet objectif ne peut être réalisé par les seules forces internationales de maintien de la paix et exige que l'État soit en mesure d'assurer la sécurité, la justice et la bonne gouvernance, de mettre un terme à l'impunité et de rétablir la cohésion sociale (ONU, mai 2014).

## Réponse nationale

En principe, c'est à l'État qu'incombe la responsabilité première d'aider et de protéger les personnes déplacées. Dans la pratique, le gouvernement de transition en RCA éprouve de vives difficultés à s'acquitter de ce devoir, confronté à une capacité et à des ressources chroniquement limitées (HCDH, février 2014). Certains fonctionnaires du gouvernement, notamment ceux qui représentent l'État dans les provinces, ont eux-mêmes été déplacés, limitant plus encore les capacités, la présence et le contrôle du gouvernement. Les organismes humanitaires internationaux ont assumé des fonctions de protection et de secours. L'État a, dans une mesure limitée, participé aux activités de plaidoyer, de coordination et aux processus décisionnels à plus haut niveau. Le Ministère de la santé publique, des affaires sociales et de l'action humanitaire est le point focal de la réponse humanitaire. Cependant, à l'époque de la visite de l'IDMC, les représentants du gouvernement central n'étaient pas présents dans plu-

sieurs mécanismes de coordination humanitaire.

Ni les forces nationales de sécurité, ni les forces de police n'ont été en mesure de contenir la violence et de protéger les civils, faute d'effectifs suffisants, par manque de formation et d'équipements adaptés ([Banque mondiale](#), mai 2007; [CRS](#), janvier 2014). Certains soldats de l'armée nationale, les Forces armées centrafricaines (FACA), qui n'ont été rétablies que début février 2014, seraient des membres actifs de la milice anti-Balaka et auraient été impliqués dans des atrocités ([IRIN](#), février 2014).

Le gouvernement local a été perturbé par la crise. Lorsqu'elle s'est emparée du pouvoir, la Séléka a remplacé certains fonctionnaires tels que des maires ou des sous-préfets et nombre d'autres fonctionnaires ont fui. Certaines autorités locales ont aidé à faire face aux conséquences des déplacements. À Bangui, chaque maire de district a formé un comité de crise en février/mars 2014, lequel fait office d'interlocuteur avec les organismes d'aide.

Certains chefs religieux ont lancé des initiatives visant à instaurer la paix et la réconciliation intercommunautaire. Par le biais de visites dans les villages et de messages à leurs communautés respectives, ils se sont efforcés de promouvoir la cohabitation pacifique ([HCDH](#), avril 2014). L'accueil de 2 000 musulmans déplacés dans des paroisses chrétiennes à Baoro illustre bien ces efforts ([Amnesty International](#), février 2014).

Les efforts déployés par les ONG nationales et les organisations de la société civile ont contribué à fournir une assistance et à rétablir l'harmonie au sein des communautés mais nombreuses sont celles qui manquent des fonds et des ressources nécessaires. Le pillage des bureaux par des groupes armés et des criminels pendant la crise en cours a interrompu ou entravé l'activité de nombreuses ONG.

La RCA est partie à plusieurs conventions internationales, lesquelles constituent le cadre de

sa réponse aux déplacements internes. Il s'agit notamment du Pacte des Grands Lacs et de ses protocoles relatifs aux déplacés internes ainsi que de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (la Convention de Kampala). La Convention de Kampala exige la responsabilité pénale individuelle des auteurs d'actes de déplacement arbitraire équivalent à des violations du droit pénal international ainsi que la responsabilité pénale des acteurs non étatiques, y compris des groupes armés ([UA](#), 2009). En 2011, le Projet Brookings Institution-Université de Berne sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays a réalisé un audit juridique des lois existantes à la demande du Gouvernement centrafricain ([Brookings](#), février 2011). Il a recommandé que le gouvernement révise les lois existantes afin d'en combler les lacunes et de préciser les zones d'ombre qui empêchent les personnes déplacées de jouir pleinement de leurs droits ([Brookings](#), février 2011). Il a également recommandé l'adoption d'un cadre juridique national dédié aux déplacements internes. En 2012, l'élaboration d'une loi nationale était en bonne voie mais le processus a été interrompu par la crise.

## Réponse internationale

La crise en RCA a longtemps été ignorée et négligée par la communauté internationale, notamment parce que son attention était tournée vers d'autres crises multiples ([ECHO](#), 2013; [ECHO](#), 2014). En juin 2013, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU mettait en garde contre le risque de combats entre communautés et groupes religieux. Cependant, ce n'est qu'en novembre que des diplomates et des fonctionnaires de l'ONU ont commencé à mettre en garde du risque de génocide et autres crimes internationaux ([HCDH](#), juin 2013; [ONU](#), novembre 2013).

Au début de la crise, nombre d'institutions onusiennes et d'ONG internationales intervenaient

comme en situation de post-conflit, commençant à se concentrer sur des programmes de développement. En d'autres termes, les financements humanitaires et les effectifs étaient faibles et qu'une partie du personnel expatrié ne possédait qu'une expérience limitée de la réponse humanitaire et était bien en peine d'intensifier les interventions d'urgence.

En décembre 2013, le Comité permanent inter-organisations (IASC) déclarait que la crise en RCA avait atteint une urgence de niveau trois, le niveau le plus élevé qui soit (BAH, décembre 2014). C'est ainsi qu'un coordonnateur de l'action humanitaire a été déployé fin décembre et qu'une capacité de renfort a été mobilisée pour la réponse d'urgence. La présence sur le terrain est toutefois restée insuffisante à la lumière des besoins énormes et l'on constate une forte concentration des intervenants dans la capitale (UNICEF, mars 2014). L'urgence de niveau trois a été prolongée pour une durée supplémentaire de six mois en mars 2014.

L'accès humanitaire rapide et sans entrave a été difficile du fait de l'insécurité, notamment des attaques visant les acteurs de l'aide humanitaire ainsi que le manque d'infrastructures et de capacité logistique. Médecins Sans Frontières a critiqué l'ONU pour avoir introduit des règles de sécurité rendant impossible pour le personnel l'acheminement de secours là où il y en avait le plus besoin en RCA (MSF, décembre 2013).

Le financement constitue une autre difficulté de taille. L'Équipe de pays chargée de l'action humanitaire a élaboré le [Plan de réponse stratégique RCA 2014](#) afin d'aider et de protéger ceux qui en ont besoin, en particulier les personnes déplacées et les communautés d'accueil, lequel demandait près de 550 millions de dollars. Ce chiffre représente 12 pour cent des dépenses sanitaires du Costa Rica pour 2012, un pays qui abrite une population de taille similaire ([Banque mondiale](#), n/d).

Fin avril, seuls 28,3 pour cent des besoins finan-

ciers recensés étaient couverts, ce qui rendait difficile même le simple maintien par les humanitaires des opérations existantes pour répondre aux besoins des personnes déplacées (FTS BAH, 22 avril 2014). Pour réagir concrètement et rapidement à un tel conflit qui ne cesse de gagner en ampleur, les donateurs devraient financer le plan de réponse de manière durable et prévisible.

Des forces de maintien de la paix internationales ou régionales sont présentes en RCA depuis plus d'une décennie (ONU, n/d). L'expérience a montré que les interventions de maintien de la paix à petite échelle et rapides sont insuffisantes. La force actuelle de l'Union africaine – la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) – a pris le relai des forces régionales de maintien de la paix en décembre 2013, appuyée par les forces françaises sur la base d'un mandat approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU le 5 décembre 2013. Ces forces sont dotées d'un mandat axé sur la protection des civils et elles ont, incontestablement, empêché des massacres et des tueries dans certains quartiers de Bangui et ailleurs (CS-ONU, décembre 2013). Nombreux sont toutefois ceux qui ont relevé qu'elles intervenaient trop tard et que leurs effectifs supplémentaires de 6 000 hommes étaient insuffisants pour un pays de la taille de la RCA. En outre, certaines troupes de la MISCA auraient été impliquées dans des abus commis par d'anciens membres de la Séléka (HRW, février 2014). Le 10 avril 2014, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une [résolution](#) qui vise à transformer la MISCA en une mission de maintien de la paix de l'ONU d'ici septembre 2014, laquelle comprendra un effectif militaire de 10 000 hommes et un effectif de police de 2 000 hommes (CS-ONU, avril 2014). Outre la protection des civils et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, la MINUSCA aura aussi pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de la transition et d'agir en faveur de la justice nationale et internationale et de l'état de droit (CS-ONU, avril 2014). Il est important que les forces de maintien de la paix ne se substituent pas à l'État. Si les

République centrafricaine : sur fond de pauvreté extrême et de fragilité de l'État, une intervention plus robuste est nécessaire

autorités centrafricaines ne sont pas responsables au premier chef de la protection des personnes déplacées et autres civils, le risque de crises récurrentes sera élevé.

Étant donné la gravité des atrocités commises par toutes les parties, la Cour pénale internationale a décidé d'ouvrir un nouvel examen préliminaire en février afin de déterminer s'il existe une base raisonnable pour ouvrir une enquête ([CPI](#), février 2014).

## L'Observatoire des situations de déplacement interne

L'observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC) a été créé en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés à la demande des Nations Unies et afin d'élaborer une base de données mondiale sur le déplacement interne. Plus de dix ans après, il demeure la principale source d'information et d'analyses sur les déplacements internes provoqués par les conflits et la violence dans le monde.

L'objectif de l'IDMC est de soutenir une meilleure réponse nationale et internationale aux situations de déplacement interne et le respect des droits des personnes déplacées internes (PDI) qui sont souvent parmi les personnes les plus vulnérables. Il vise également à promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées à travers le retour, l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays.

L'IDMC concentre son action sur les activités suivantes:

- Suivi et élaboration de rapports sur les déplacements internes provoqués par les conflits, la violence généralisée et les violations des droits de l'homme;
- Recherche, analyse et plaidoyer pour les droits des personnes déplacées;
- Formation et renforcement des capacités sur la protection des personnes déplacées;
- Contribution au développement de standards et directives sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacement interne et la base de données: [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

### Contact:

#### Sebastián Albuja

Chef du département Afrique et Amériques

Tél.: +41 22 799 07 08

Mobile: +41 78 806 83 08

Courriel: [sebastian.albuja@nrc.ch](mailto:sebastian.albuja@nrc.ch)

#### Melanie Kesmaecker-Wissing

Analyste de région intérim pour l'Afrique centrale

Tel: +41 22 799 07 17

Courriel: [melanie.wissing@nrc.ch](mailto:melanie.wissing@nrc.ch)

### Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)

Conseil norvégien pour les réfugiés

Chemin de Balxert 7-9

1219 Genève, Suisse

Tél: +41 (0)22 799 0700

Fax: +41 (0)22 799 0701

[www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)